

ABONNEMENT.

Année... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Octobre 1876.

Chronique générale.

Le gouvernement semble assez content
jusqu'ici des élections municipales, qu'il
croit gouvernementales. Ce qui lui paraît
certain, c'est que le nombre des maires ré-
els sera de 80 pour cent. Mais on ne sau-
rait trop se mettre en garde, contre les in-
terprétations diverses et erronées auxquelles
les journaux républicains ne vont pas man-
quer de se livrer à propos de ces élec-
tions.

On annonce comme devant paraître à la
fin de la semaine une circulaire de M. le mi-
nistre de l'intérieur qui sera adressée aux
maires et qui leur rappellera leurs devoirs
tant vis-à-vis leurs administrés que vis-à-vis
le gouvernement.

Plusieurs officiers de cavalerie se présen-
tent en ce moment chez les cultivateurs
pour prendre livraison des chevaux qui ont
été placés chez eux.

Nous approchons de la rentrée des Cham-
bres, et l'on peut s'attendre à une grande
levée de boucliers de la part de la gauche :
la République va faire plus d'un pas, et il
est à craindre que le cabinet, décidé à em-
boîter le pas avec elle, ne reste encore en
arrière. S'il la gagne de vitesse, la France
n'a rien à y gagner : être conduits à l'abîme
par des conservateurs ou par des intransi-
geants, telle est l'alternative qui nous est
posée.

Les affaires d'Orient s'avancent beaucoup
chaque jour, mais, comme elles cheminent
dans l'ombre, il est impossible de suivre
leur marche, si rapide soit-elle. Jamais la
diplomatie ne fut plus tortueuse ni la guerre
moins franche. L'Angleterre, après avoir
essayé d'enrayer le mouvement belliqueux,
semble presque disposée à le suivre pour en
modérer les résultats. Encore une fois, at-
tendons, c'est ce que nous et notre pays
avons de mieux à faire.

Oh ! la bonne mystification !

Tout le bruit qui s'est fait au sujet des
bulletins de salle des hôpitaux de Paris par
toute la presse révolutionnaire et républi-
caine n'est pas encore apaisé, que voici des
révélations qui viennent assourdir ce bac-
chanal démagogique, et découvrent sans pi-
tié le rôle passablement ridicule de ceux qui
y ont pris part.

Nous lisons dans la Gazette des Tribu-
naux :

« Plusieurs journaux se sont occupés,
dans ces derniers temps, d'une vignette qui
se trouve en tête des billets de salle des hô-
pitaux de l'Assistance publique. Cette vi-
gnette a été dénoncée comme contenant des
emblèmes cléricaux. Elle représente, a-t-on
dit, une image de la Sainte-Vierge, et on a
demandé que l'administration fit disparaître
cette image.

« Or, voici l'historique de cette vignette.
Elle a été gravée sous la Convention nation-
ale, et, depuis lors, elle a toujours été
maintenue sur les billets de salle, sans doute
par suite de la routine administrative.

« La Convention nationale peut-elle être
suspectée de cléricisme ? Personne ne l'o-
serait prétendre.

« Ce qui est le plus curieux de l'affaire,
c'est de savoir ce que représente cette vi-
gnette datant de la Convention.

« La figure que l'on prend aujourd'hui
pour celle de la Vierge est tout simplement
une allégorie représentant la Charité.

« La Charité est placée au milieu du des-

sin. De sa main droite, elle offre un breuvage
à un malade alité. Ce malade est représenté
sous les traits de Marat. De sa main gauche,
elle soulève son manteau, sous lequel elle
abrite une femme, un enfant et un vieillard.
Le vieillard est figuré sous les traits de Jean-
Jacques Rousseau.

« Telle est la gravure aujourd'hui dénon-
cée comme empreinte de cléricisme. Son
exécution matérielle révèle bien l'époque où
le dessin a été tracé. Il suffit de le voir pour
reconnaître immédiatement qu'il est de 1793
ou de 1794.

« Et voilà comment une vignette révolu-
tionnaire est prise aujourd'hui pour un em-
blème catholique ! »

Les journaux ainsi mystifiés vont-ils con-
tinuer à demander la tête de M. de Ner-
vaux et la réforme radicale de l'Assistance
publique ? Nous ne le pensons pas ; ce serait
trop bête.

Le Conservateur de la Nièvre raconte l'anéc-
dote suivante, qui confirme ce que nous
avons dit de la manière dont le général Du-
crot avait pu avoir connaissance de la lettre
du réserviste Joyeux :

« Or, il nous souvient qu'un jour, à l'E-
cole de cavalerie, on nous lut, à trois ap-
pels consécutifs, une lettre adressée par un
brigadier-élève à son père, dans laquelle ce
brigadier réclamait 4,500 francs pour s'ache-
ter un cheval, l'École, suivant lui, n'en four-
nissant pas et menaçant de punir de prison
ceux qui, dans le plus bref délai, ne se se-
raient point pourvus d'une monture ! »

« Le père tendre... mais défiant, envoya
les 4,500 fr. au colonel en lui communi-
quant la lettre de son fils, le priant, en ou-
tre, de se charger de l'achat, si achat il de-
vait y avoir. Le colonel mit la lettre à l'or-
dre du jour de l'École avec un post-scrip-
tum contenant trente jours de prison à l'a-
dresse de l'élève trop ferré sur la théorie de
la « carotte. »

Le duc Decazes et la guerre d'Orient.

On écrit de Londres :

Je tiens de fort bonne source le récit sui-
vant d'un entretien que M. le duc Decazes,
ministre des affaires étrangères, a eu la se-
maine dernière avec un Anglais occupant
une haute situation dans le Foreign-Office.
Cette conversation nous révèle l'attitude que
le cabinet français est décidé à tenir dans la
guerre d'Orient.

Cet Anglais avait été invité à dîner, à son
passage à Paris, chez M. le duc Decazes, et
demandait à notre ministre ce qu'il pensait,
en l'état actuel, des chances de paix.

« Je pense que les choses sont aujour-
d'hui trop avancées, reprit le duc Decazes ;
un Talleyrand à la tête de chacune des cours
de l'Europe serait impuissant à prévenir la
guerre, sinon aujourd'hui, au moins au
printemps prochain.

« Je présume, reprit le diplomate an-
glais, que vos compatriotes sont heureux
de voir la France se tenir à l'écart de ce
conflit.

« Ce n'est point aussi certain que cela,
ajouta le ministre ; tout ce que fera la Rus-
sie, la France l'appuiera ; c'est notre seule
chance de rendre à notre pays sa grandeur
et le rang qu'il occupait jadis.

« Quoi ! s'écria l'Anglais, vos compa-
triotes voudraient-ils donc prendre parti
contre leurs anciens alliés au moment de la
guerre de Crimée ?

« La guerre de Crimée ! répliqua le duc
Decazes, nous avons vu en 1870 que vous
l'aviez déjà oubliée ! »

L'INTERNATIONALE

ET LES OUVRIERS AGRICOLÉS.

Peu satisfaite d'avoir enrôlé presque tous
les ouvriers des villes, l'Internationale vise
maintenant à enrégimenter la population
agricole. Nous recommandons tout spécia-
lement à nos lecteurs les renseignements sui-
vants que nous devons à un des collabora-
teurs de l'Univers :

Alors commença pour le jeune homme cette lutte
du sentiment qui veut se produire contre la matière
inerte qui résiste : lutte si pleine de joie lorsqu'elle
est heureuse et que la création s'accomplit.

On eût dit, du reste, que le bois obéissait à tou-
tes les fantaisies d'Herman ; il semblait le pétrir et
le mouler au simple contact de sa pensée.

Uniquement occupé de son travail, voulant le
rendre aussi beau qu'il le rêvait, il s'y confondait
tout entier, il l'animait de ses desirs ; on y sentait
les émotions de sa pensée au tremblement de sa
main.

Rien dans ce qu'il faisait n'était la conséquence
d'une combinaison ou d'un système, mais d'une
impression : il avait compris l'art comme l'expres-
sion visible d'une âme humaine en face de la créa-
tion.

Ses sculptures, d'abord confondues avec les
grossières esquisses des pâtres de la forêt, finirent
par être distinguées. On en demanda de Baden
d'abord, puis de Munich, de Vienne, de Berlin.

Le marchand qui avait acheté les premières à vil
prix pressa le jeune homme de lui en livrer de nou-
velles, promettant de les lui payer plus cher.

Herman, qui depuis la mort du maître d'école,
était le seul soutien de sa vieille mère, vit avec joie
qu'il pourrait lui assurer, par son travail, une
vieillesse tranquille.

En effet, une aisance inaccoutumée se fit bien-

Feuilleton de l'Écho-Saumurois.

LE SCULPTEUR

DE LA FORÊT-NOIRE.

Il est impossible de parcourir le duché de Bade
sans être frappé du caractère à la fois doux et sau-
vage de la contrée. Il n'en est aucune autre, peut-
être, où les contrastes soient plus heureusement
ménagés. Tout à son effet, son harmonie ; on di-
rait un parc immense dont Dieu a été l'architecte,
et où il a réuni tous les charmes de la création et
tous les accidents du paysage.

Mais c'est surtout à la lisière de la Forêt-Noire
que les sites prennent un aspect impressif.

Là, les vallées qui s'étendent jusqu'au Rhin se
resserrent tout à coup, et finissent par n'être plus
qu'une fente dans le rocher, dansant à peine pas-
sage aux petits chevaux des fabricants d'eau de ce-
rise (Kirch-wasser).

Vues d'une éminence, elles représentent d'im-
menses triangles dont la base borde le fleuve et
dont le sommet se rattache à la montagne par un
étroit sentier.

Arrosée par des eaux thermales, l'herbe de ces
vallées pousse à la hauteur des blés, toujours ver-
te, ondoyante, et nuancée de plus de fleurs qu'un
savant n'en pourrait classer en un jour.

On dirait un tapis de velours et de soie étendu
aux pieds de la forêt.

Celle-ci couvre les collines, autour desquelles
elle tourne, en formant mille spirales de verdure
et s'arrêtant au-dessous des sommets les plus éle-
vés, qui montrent de loin en loin leurs têtes chau-
ves et blanchies de neige.

Or c'était entre deux de ces collines, au fond
d'une des gorges étroites où viennent finir les val-
lées, qu'habitait, il y a une quarantaine d'années,
un jeune homme appelé Herman Cloffer, dont au-
jourd'hui les vieillards répètent souvent l'histoire
à leurs fils.

Nous la donnerons ici, non telle qu'on la raconte
dans la montagne, mais telle que le ministre de
Badenwiler l'a fait connaître, avec tous ses détails
et tout son enseignement ; car il avait aimé Her-
man dès son enfance, et avait reçu ses confidences
à son lit de mort.

Herman était fils d'un maître d'école. Son père
lui avait donné quelque instruction : il connaissait

un peu de latin, jouait du violon, et parlait le fran-
çais assez facilement ; aussi l'appelait-on dans le
pays maître Cloffer.

S'étant occupé dès son enfance, comme tous les
habitants de la montagne, à tailler le sapin avec son
couteau, il avait insensiblement pris goût à ce tra-
vail, et était arrivé à sculpter des jouets d'enfant
avec une certaine délicatesse ; mais un voyage
qu'il fit à Bâle lui ayant permis de voir quelques
boiseries gothiques, ce fut pour lui comme une
initiation.

Il comprit ce que c'était que l'art, et où la pa-
tience humaine pouvait atteindre.

Dès lors sa vocation fut décidée : laissant là les
jouets auxquels il s'était auparavant appliqué, il se
mit à sculpter sur bois tout ce qui frappait ses
yeux, étudiant les moindres détails, achevant pour
recommencer et recommençant pour achever en-
core ; ne laissant enfin rien en arrière, et travail-
lant avec le fervent amour de l'œuvre et pour elle
seule.

Cette consciencieuse application ne tarda pas à
amener des résultats.

Ses essais, d'abord incorrects et confus, devinrent
plus fidèles, plus nets, plus hardis ; les difficultés
d'exécution disparurent pour faire place aux diffi-
cultés de l'art ; Herman n'eut bientôt plus à cher-
cher la forme, mais le mouvement ; la science était
acquise, restait à prouver le génie.

Nous avons signalé, il y a quinze jours déjà, un point du programme du congrès ouvrier touchant aux intérêts agricoles. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore le dernier mot de ce qui pourra s'y dire sur « l'utilité des rapports entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels. » Mais il n'est pas difficile de voir où l'on en veut venir. On n'a assurément pas en vue d'autre motif que celui d'agiter les esprits des travailleurs des champs pour la plus grande gloire de la révolution sociale et économique, c'est-à-dire au seul profit de la politique socialiste pleine de haine et d'envie.

Il est bien certain que jusqu'ici l'influence révolutionnaire n'a pu avoir toutes ses aises au sein de nos populations rurales. Les missionnaires de l'Internationale n'y ont pas fait leurs frais. Nous avons de plus la consolation de penser que les nouvelles tentatives ne seront pas plus heureuses que celles qui ont été faites jusqu'à ce jour ; mais il n'en est pas moins utile de suivre d'un peu près les efforts que font les mécontents de profession et les intrigants pour chercher à troubler l'esprit de ceux qui sont heureux, parce qu'ils vivent de leur travail et n'ont pas d'appétits socialistes que l'on n'assouvit que dans le sang.

Voici une première recette dévoilée dans la séance du 4 octobre. Un ouvrier de Besançon s'est déclaré envoyé au congrès pour « faire connaître ses idées sur la nécessité d'étendre l'association syndicale dans les petites villes et les villages. » On voit par là, de suite, que l'on veut prendre dans un vaste filet les oiseaux qui ont pu échapper jusqu'ici aux serres de l'Internationale. L'adresse ne manque pas aux meneurs d'une telle entreprise. Ils commencent bien par s'apitoyer sur le sort de la pauvre agriculture abandonnée par la jeunesse des campagnes ; mais il ne faudrait pas se leurrer sur l'esprit qui dicte ces regrets. Ils pensent bien aussi à leurs petites affaires. Braves ouvriers des champs, vous pensez peut-être que l'on ne veut que votre bien, en même temps que celui de la noble profession que vous avez embrassée ? Erreur ! on veut avant tout le bien des citadins, et l'on vous déclare qu'en venant dans les villes « vous produisez deux courants également funestes pour la société : l'agriculture manque de bras, et les villes en ont trop ! » Il en résulte que les ouvriers des villes ne sont pas contents de vous, et l'horlogerie de Besançon vous le fait savoir par le congrès ouvrier de Paris, en déclarant que « le trop grand nombre d'ouvriers dans les villes permet aux patrons entrepreneurs de disposer à leur gré des prix du travail ; aussi n'hésitent-ils pas à prendre les travaux à n'importe quel prix, persuadés qu'ils sont qu'ils trouveront toujours trop d'ouvriers pour les exécuter. »

Jusqu'ici, le conseil est salutaire. Il y a longtemps que les bons esprits le démontrent sur tous les tons aux ouvriers agricoles par les motifs que la raison fournit. Maintenant, c'est au tour des ouvriers des villes à leur signifier qu'ils ont assez de la concurrence qu'ils leur font, et s'ils proposent aujourd'hui d'étendre l'association syndicale

dans les campagnes, ce n'est pas pour le plus grand bonheur des populations agricoles, mais bien pour mettre sous leur dépendance les ouvriers ruraux, dont ils voudraient ainsi devenir les dirigeants.

Mais voici le comble. Savez-vous à quoi aboutiraient, en apparence s'entend, ces associations agricoles, et comment elles serviraient les intérêts des ouvriers des champs ? C'est véritablement curieux. Il paraît que si les paysans affluent vers les villes, c'est que la justice les ruine ! La chose vaut la peine d'être citée en entier :

« Vous direz ceci à tous ceux qui ne savent pas comment s'y prendre : faites une déclaration au préfet ou sous-préfet, signée de sept citoyens, que, tel jour et à telle heure, vous tiendrez une réunion publique, dans une salle désignée ; vous motiverez votre déclaration en disant que c'est pour fonder un syndicat agricole entre telle et telle commune ; trois jours francs après la déclaration, vous pouvez vous réunir en aussi grand nombre qu'il vous plaira pour nommer votre commission syndicale ; vous les engagerez à n'exiger que de très-modiques cotisations mensuelles, 30 centimes au plus, 25 centimes au moins ; vous leur direz que, en attendant la loi tant désirée, qui autorisera les conseils de prud'hommes pour l'agriculture, ils doivent nommer parmi eux des arbitres de conciliation pour tous les différends qui peuvent surgir et amener des procès. Toutes ces fonctions sont gratuites. Voilà le remède, et voici les effets qu'il produira : En évitant les procès par la justice gratuite et populaire, le paysan gardera son champ ; ses fils seront fiers de cultiver ses terres ; ils n'iront plus augmenter le nombre trop grand des ouvriers des villes, ils n'iront plus, plus heureux peut-être, mais plus avilis, servir en valets les grands de la terre. »

Eh bien ! c'est pour venir soutenir des thèses de cette ineptie-là que le congrès ouvrier se réunit à Paris, et l'on pense que nous serons assez naïfs pour croire que les énergumènes qui parlent ainsi veulent le bien des ouvriers des champs ? Non, non :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Ce que l'on veut d'abord, ce sont des cotisations, des réunions dans lesquelles on déversera le poison socialiste et révolutionnaire. Ce que l'on voudra ensuite, ce sera d'avoir des alliés pour le jour où l'on montera de nouveau à l'assaut du capital. On veut enfin cette fameuse « réunion syndicale de tous les travailleurs de France sans exception, » appelée à fonder à un moment donné sur la société actuelle comme des hordes barbares de l'Orient envahirent autrefois l'Occident. Ils ne le cachent pas. Tenez, lisez encore ces quelques paroles prononcées par un ouvrier bordelais dans la même séance :

« C'est donc l'organisation qu'il faut créer chez nous sans retard. D'autres nous diront : Nous n'avons pas de fonds, pas de crédit. — Nous en avons plus que les capi-

talistes, et je vais vous le prouver. Supposons que les délégués ici présents représentent un million de travailleurs ; que chacun consente à verser seulement 25 centimes par semaine ; au bout de deux ou trois années, cela ne ferait-il pas un capital énorme ? On me répondra : C'est bien long. A ceux-là je dirai qu'il y a un million huit cent soixante-seize ans que nous attendons, et qu'il ne faut compter que sur nous pour améliorer notre position. Sous tous les régimes, on nous a promis beaucoup, on ne nous a jamais rien donné ; nous ne sommes même pas au niveau de l'industriel avant 89. On ne nous a donné que ce que nous ne voulons pas : le fanatisme. Aussi voyons-nous des gens qui ne savent pas tenir un outil exploiter des milliers d'ouvriers. Nous ne voulons plus de capitalistes. On m'a appris dans ma jeunesse la fameuse maxime : Aide-toi, le Ciel t'aidera. Je ne m'en suis jamais aperçu ; aussi vais-je vous en proposer une autre tout à la fois pacifique (?) et fraternelle : Aidons Paris et Lyon, et ils nous aideront ! »

Ainsi, nous voilà bien prévenus : lorsque l'on viendra proposer la création des prud'hommes agricoles et des chambres syndicales agricoles, on saura désormais au moins ce qu'il faut en penser. Nous oublierons que ces créations n'ont pas d'autre but, le vrai, le réel, que celui de donner de nouveaux moyens de propagande et d'action à la Révolution. On veut le fédéralisme. Nous ne savons que trop que les fédérés se changent facilement en communards.

Si des révélations de ce genre doivent ouvrir les yeux de ceux qui n'en ont eu jusqu'ici que pour ne pas voir, les réunions de la rue d'Arras n'auront pas produit tout le mal que ses organisateurs en espéraient. Ils verront, ainsi à qui ils ont affaire ; ils sauront enfin à quoi s'en tenir sur l'éducation que la presse démagogique donne aux travailleurs lorsqu'elle imprime des réflexions dans le genre de celle-ci :

« Aujourd'hui, les économistes et les professeurs de morale enfantine n'ont plus le droit de prêcher l'épargne aux ouvriers ; de leur expliquer comment, avec un prélèvement modique sur leur *superflu*, ils peuvent former un capital et conquérir ainsi leur indépendance. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES MAIRES ET ADJOINTS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections du 8 octobre 1876.

Sur les 346 communes de Maine-et-Loire où ont lieu dimanche dernier les élections des maires et des adjoints, à peine si une vingtaine ont modifié leur administration municipale, partout ailleurs les maires et les adjoints en exercice ont été maintenus dans leurs fonctions.

Nous donnons le résultat des élections dans l'arrondissement de Saumur.

Le premier nom est celui du maire, celui

qui suit le nom de l'adjoint. Quelques communes seulement ont deux adjoints.

Canton de Doué.

Douces : Louis Richardin et René Girault. Vasin. — Saint-Georges-Châtelais : Henri Gendron et René Jaudouin. — Martigné-Briand : Jean-François-Henri Lebrun et Pierre Taugourdeau. — Soutanger : Jules Feillatrou-Genevais et Louis Renou-Martin. — Brigné : Samson et Nicolas Jaudouin. — Denezé : Métivier et Gasnault. — Péan et Guittière. — Louresse-Rochevrand. — Meigné : Roux et Thomas Meiteau. — Concorson : Jean Vaillant et François Chevalier. — Montfort : Jean Robin et François Chevalier. — Les Ulmes : Pierre Sebillé et Sylvain de la Panouse.

Canton de Gennes.

Chemellier : François-Calixte Baudin et Breaud. — Chenehutte-les-Tuffeaux : Despeignes et Jacques Couturier. — Despeignes : Pierre Renou et Charles Chauvigné. — Louerre : Ernest Grignon et René Tremblay. — Le Thourel : Théodore Gigault et Félix Rousseau. — Trèves-Cunault : Charlemagne Dupuis et Louis Samson. — Ambillou : Laurandau-Moron et Jarry-Oger. — Saint-Georges : Ernest Martin et Joseph Richu-Chesneau. — Noyant : Henri Leroux et François Chesneau.

Canton de Montreuil-Bellay.

Brézé : René Voland et Jean Epoudry. — Le Coudray-Macouard : Louis Du Bault et Maurice Delage. — Saint-Cyr-en-Bourg : Prosper Gigot et Jean Richard-Pironneau. — Epieds : Auguste Pommereau et Louis Merlet. — Le Puy-Notre-Dame : Jean-Louis thurin Guyard et Achille-Félix Jolly. — Antoigné : Jean Pasquier, Oudry et Benjamin Deshayes. — Brossay : Berte et Louis Tessier. — Cizay : Guionis et Ballu. — Saint-Macaire-du-Bois : René Champion et Gonrin. — Le Vaudelnay-Rillé : Billy et Louis Marcheteau. — Courchamps : Pierre Jamin et Louis Charpy. — Saint-Just : Louis Dubois et Jacques Bertrand. — Méron : Martineau.

Canton de Saumur (Nord-Est).

Allonnes : Urbain Bizoullier et Charles Deniau. — Brain-sur-Allonnes : Charles Broas et Armand Blot. — Varennes-sous-Montsoreau : Urbain Rousse - Misonneau et Jean Tan. — Villebernier : Pierre Bréon et Jean Rondenot. — Vivy : Charles Trouillard et Henri Bouju. — Neuillé : Le Pelletier et Pantonnier. — La Brèille : Louis Blandin et René Girard.

Canton de Saumur (Nord-Ouest).

Les Rosiers : Tessié de la Motte et Vallet. — Saint-Clément-des-Levées : Charles Moran et Jean Cirot. — Saint-Martin : Pierre Leroux et Clément Soyer. — Saint-Lambert : René Bouju et Étienne Robineau.

Canton de Saumur (Sud).

Artannes : François Boutin et Laurent Talvart. — Bagneux : Demarest et Taveau.

tôt sentir dans la chaumière : on put ajouter quelques meubles au rustique ménage, renouveler l'habit des dimanches, et quelquefois, le soir, quand venaient les voisins, leur servir un plat de knest avec une bouteille de vin du Rhin.

Herman alors prenait son violon et accompagnait sa mère, qui chantait, d'une voix encore vibrante, les vieux airs de la Souabe, ou quelques ballades de Schiller que le maître d'école lui avait apprises.

Les jours de Cloffer se partageaient ainsi entre le travail et de tranquilles distractions. Il laissait Marguerite veiller à toutes les affaires.

Dégagé de tout soin matériel, sa vie était une méditation continuelle et féconde ; rien ne l'arrachait à son monde idéal, que les plaisirs du voisinage ou les tendresses de la famille.

Il pouvait s'abandonner tout entier aux intimes joies de l'invention, causer longuement et familièrement avec son génie.

Les deux tiers de son temps étaient livrés à sa seule inspiration, et, retiré dans l'art comme les saints dans leur pieuse contemplation, il ne sentait aucun des froissements de la vie réelle.

Un soir d'été qu'il était assis à la porte de sa chaumière, fumant sa pipe d'écume de mer, et tenant sur ses genoux son violon dont il tirait quelques vagues accords, un cavalier tourna tout-à-coup le sentier.

C'était un étranger d'environ quarante ans, dont l'élégance et la tournure annonçaient un homme du monde.

Il s'était arrêté à quelques pas de la chaumière de Cloffer, regardant autour de lui avec un lorgnon ; enfin ses yeux s'arrêtèrent sur le jeune homme.

— Ah ! voilà ce qu'il me faut, s'écria-t-il en français.

Et s'avançant vers lui :

— Pourriez-vous m'indiquer où je trouverai Herman le sculpteur ? baragouina-t-il dans un allemand inintelligible.

— C'est moi, dit Herman en se levant.

— Vous, s'écria l'étranger, pardieu ! c'est à merveille.

Et, descendant de cheval, il jeta la bride à un domestique en livrée qui l'avait rejoint.

— Je vous cherchais, maister Cloffer, reprit-il d'un ton dégagé. Je suis Français... vous avez dû vous en apercevoir à ma manière de parler l'allemand... et de plus collecteur. J'ai vu vos sculptures, je viens en acheter.

Herman le fit entrer dans sa chaumière.

— C'est donc ici que vous travaillez ? demanda le Français qui promena un regard surpris sur la pièce enfumée.

— Près de cette fenêtre, répondit Cloffer.

Et il montra à l'étranger une longue table sur

laquelle étaient dispersées plusieurs sculptures achevées. Dessous, on voyait entassées des billes de sapin dégrossies ; ses rares outils étaient accrochés au mur.

— Quoi, vous n'avez point d'autre atelier ?

— Non, monsieur.

Le collecteur porta le lorgnon à son œil droit. — Miraculeux ! murmura-t-il, faire de pareils chefs-d'œuvre dans cette tanière ! Mais, maister Herman... c'est ainsi, je crois, que l'on vous nomme... vous manquez de tout ici ; vous n'avez ni excitation, ni conseils...

— Je tâche d'imiter ce que je vois, comme je le sens, répondit simplement Cloffer ; voici des chevaux copiés sur nature, un taureau et un enfant...

— Adorables ! interrompit l'étranger, qui avait pris les deux sculptures qu'Herman lui présentait ; un *flou*, une finesse, un accent... Je les achète ; votre prix ?

Herman l'indiqua.

— C'est convenu, répondit le Français, qui sembla étonné du bon marché. Mais savez-vous, mon cher maister, que j'ai remué ciel et terre pour vous trouver. Les marchands qui revendent vos sculptures en Allemagne ignorent votre nom ou le cachent, et je ne pouvais découvrir le juif qui vous achète de première main. Il m'a fallu avoir recours à notre ambassadeur à Vienne, qui a fait demander des renseignements à la police. Bref, j'ai su votre

nom, et comme je passais à Badenwiller, j'ai voulu vous voir.

Herman s'inclina.

— Vous ne soupçonnez point quelle réputation vous avez déjà en Allemagne, reprit l'étranger. On s'arrache vos sculptures ; j'en ai vu dans le cabinet de M. de Metternich. Vous ne comptez point, sans doute, rester ici ?

— Excusez-moi, monsieur, répondit Herman, je ne songe point à quitter la forêt.

— Comment ! mais c'est perdre votre avenir. Pensez donc qu'ici vous végélez toujours.

— Je vis heureux, monsieur.

— Heureux ! répéta l'étranger en lorgnant le costume grossier de Cloffer ; cela prouve que vous êtes philosophe, mon cher maister ; mais vous n'avez pas même ici un atelier. Sculpter à trois pas du foyer où l'on cuit la choucroute et le jambon fumé ! il n'y a que vous autres Allemands pour une pareille vie.

— Que gagnerais-je à en changer ? demanda Herman.

— De la célébrité d'abord ; jusqu'à présent on connaît vos œuvres et l'on ignore votre nom. Il faut que vous preniez votre rang, mon cher maister ; il faut surtout que vous fassiez fortune.

(La suite au prochain numéro.)

Saint-Hilaire-Saint-Florent : Antoine Poi-
 tou et Bouvet-Ladubay. — Montsoreau :
 Jacques Lefé et René Sendrier. — Varrains :
 Jean Mollay et Gasnault-Carret. — Chacé :
 Chasle-Guibert et Milon-Guibert. — Dam-
 pierre : Seigneur et René Peltier. — Distré :
 Armand Perrault et Louis Hémon. — Fon-
 tervault : Rouilleau et Félix Richou. — Par-
 tzeville : André-Duvollon et Alexis Beillard. —
 Rou-Marson : Paul Bazille et Louis Auger.
 — Souzay : Luc Desbois et Gasnault. — Tur-
 quant : Louis Nau et François Chevalier. —
 Verrie : Jean Razin et Louis Ollivier.

Canton de Vihiers.

Cléré : Jacques-René Humeau et René
 Courant. — Nueil : André Lemoine et André
 Gaultier. — La Salle-de-Vihiers : Victor de
 Terves et Pierre Poineau. — Cernusson :
 Brault et Bernier. — Cerqueux-sous-Passa-
 vant : Maurille et Routiau. — La Fosse-de-
 vant : Doussain et Granry. — Saint-Hi-
 gnié : Edouard Poitou et Louis Renou. —
 Montilliers : Comte Hector et Baranger. —
 Passavant : Gaudicheau et Grolet. — La
 Plaine : Chabeauté et Jean Mérand. — Ti-
 gnié : Auguste Cateureau et Leroy-Malignon.
 — Coron : Jules Mabillet et Victor Bouju.
 — Saint-Paul : Jean Charruau et Pierre Cho-
 let. — Somloire : François Bouricheau et
 Armand Dubilleau. — Tancoigné : Michel
 Leroy et Louis Gaudon. — Trémont : Jean
 Ouilon et Joseph Gallard. — Le Voide :
 Etienne Chesneau et Jean Gaudicheau.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur,
 Vu l'art. 23 du règlement permanent de
 police de cette ville, du 1^{er} juillet 1851, ainsi
 conçu :
 « Il est défendu de laisser vaguer dans les
 rues aucuns animaux, tels que porcs, vo-
 lailles, pigeons, chiens, etc., etc. »
 Attendu que depuis quelque temps la
 quantité des pigeons qui vaguent dans la ville
 est considérablement augmentée, et que,
 outre les dommages que ces animaux cau-
 sent aux habitations et aux propriétés, ils
 sont et peuvent être tous les jours la cause
 d'accidents par le bruit violent et inopiné de
 leur vol, au moment du passage des che-
 vaux, soit montés, soit attelés.
 Rappelle tout particulièrement à ses con-
 citoyens l'arrêté de police ci-dessus, et les
 engage à s'y conformer strictement, sous
 peine d'être poursuivis selon la loi.
 M. le Commissaire de police est chargé de
 l'exécution du présent rappel de l'ordon-
 nance de police de la ville de Saumur, ac-
 tuellement en vigueur.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 octobre
 1876.
 Le Maire, LECOY.

Arrangements des rentes viagères pour la vieillesse et des pensions civiles et militaires.

Une modification vient d'être apportée
 dans l'époque d'échéance des arrangements des
 pensions civiles et militaires. Ces pensions,
 ainsi que les rentes viagères pour la vieil-
 lesse, échéant les 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} oc-
 tobre, c'est-à-dire le même jour que la rente
 3 0/0, il en résulte une affluence de public
 telle qu'il est matériellement impossible de
 payer tous les pensionnaires dans les pre-
 miers jours de chaque trimestre. Il a paru
 qu'un moyen d'accélérer le paiement con-
 sisterait à avancer d'un mois l'époque d'é-
 chéance des arrangements trimestriels. Cette
 mesure a été consacrée par l'article 13 de la
 loi du 4^{er} août 1876, lequel est ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} décembre 1876, les ar-
 rangements trimestriels des rentes viagères pour
 la vieillesse et des pensions inscrites sur le
 grand livre de la dette publique seront paya-
 bles aux époques des 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er}
 septembre et 1^{er} décembre de chaque année.
 » Par exception, les arrangements à payer le
 1^{er} décembre 1876 comprendront seule-
 ment le montant des deux premiers mois du
 4^{tr} trimestre. »

Cette mesure transitoire ne lèse d'ailleurs
 aucun intérêt, attendu que les pensionnai-
 res et les rentiers viagers toucheront un
 mois plus tôt les deux premiers tiers du 4^{tr}
 trimestre, et deux mois plus tard le 3^{tr} tiers,
 ce qui établit une compensation exacte.

LA COLORATION ARTIFICIELLE DES VINS ROUGES.

Nantes. — On se préoccupe beaucoup en
 ce moment de la coloration artificielle des
 vins rouges ; la sollicitude du gouverne-
 ment a été éveillée par les plaintes nom-

breuses que provoquent des fraudes aussi
 contraires à l'hygiène publique qu'à l'hon-
 nêteté.

Lundi dernier, dans un seul quartier de
 Nantes, les vérificateurs envoyés par l'Ad-
 ministration ont examiné le vin chez dix-
 sept marchands ; TREIZE sur dix-sept ven-
 daient du vin blanc changé en vin rouge par
 un procédé plus ou moins contraire à la
 santé publique.

Treize sur dix-sept !

Le Phare de la Loire annonce que M. Si-
 bille a donné sa démission d'adjoint au
 maire de Nantes.

On ignore les motifs de cette détermi-
 nation.

Conseil de guerre de Tours.

Le nommé Desmazures, jeune soldat de
 la classe de 1875, prévenu d'insoumission,
 a comparu dans la séance du 9 octobre.

L'accusé prétend qu'il n'a pas eu connais-
 sance de l'ordre de route qui lui a été
 adressé. Ce moyen de défense est invoqué
 en général par tous les insoumis, qui croient
 que cet ordre doit leur être notifié person-
 nellement. C'est une erreur. La loi exige
 que cette notification soit faite au domicile
 légal des jeunes soldats. S'il en était autre-
 ment, il serait facile de se soustraire à la loi ;
 pour cela il suffirait de s'absenter au mo-
 ment où les ordres de route sont lancés. On
 comprend qu'il n'en peut être ainsi et que
 la gendarmerie ne saurait être astreinte à
 rechercher tous les hommes qui ont quitté
 leur domicile sans donner leur adresse.

En ce qui concerne Desmazures, il eût été
 très-difficile de connaître sa résidence, car
 depuis 1872 il ne fait que sortir d'une pri-
 son pour rentrer dans une autre. En effet,
 son casier judiciaire mentionne huit con-
 damnations pour vagabondage et filonte-
 rie.

L'accusé est condamné à six mois de pri-
 son.

Jurisprudence rurale. — A-t-on le droit de
 prendre part à une battue de bêtes fauves
 sans être muni d'un permis de chasse ?

Il y a quelque temps, une laie et ses mar-
 cassins faisaient fureur dans un bois des
 environs de Redon et dévastaient les ré-
 coltes des riverains. Le lieutenant de l'ou-
 vèterie procéda à une battue qu'un arrêté pré-
 fectoral avait autorisée, et requiert d'y as-
 sister les nommés Malœuvre et Pitaud, ainsi
 que deux vicaires du pays. Tous quatre
 s'empressent de répondre à la réquisition.
 Aucun d'eux n'avait de permis de chasse ;
 pour les deux vicaires, la chose, en vérité,
 n'était pas surprenante. Tous quatre sont
 poursuivis pour délit de chasse.

La Cour de Rennes avait à juger la ques-
 tion de savoir s'il est besoin d'un permis de
 chasse pour participer à une battue de bêtes
 fauves autorisée sur la réquisition d'un offi-
 cier de l'ouvèterie.

La Cour a déclaré que les prévenus ont
 agi dans des conditions parfaitement régé-
 lières, et les a acquittés.

Agriculture.

Conservation de la pomme de terre. — Tout
 produit végétal quel qu'il soit, quand il est
 formé en tas, entre en fermentation plus ou
 moins violente, selon le degré de tempéra-
 ture qu'il faisait quand on a récolté le pro-
 duit, et selon son état sec ou humide.
 Comme il n'est pas toujours facile d'avoir
 l'espace pour étaler convenablement afin
 d'éviter la fermentation, il n'est pas toujours
 possible de se soustraire à ce résultat qui
 se produit par l'effet du rapprochement et
 du tassement. La fermentation cause non-
 seulement la pourriture, par l'effet de la
 buée que produit la chaleur, mais aussi elle
 altère la quantité nutritive ainsi que la fa-
 culté germinative des tubercules de pomme
 de terre.

Voici ce qui peut être pratiqué pour la
 pomme de terre ou tout autre produit que
 l'on est obligé de mettre en tas. Cela n'em-
 pêche pas complètement la fermentation,
 mais en atténue considérablement les mau-
 vais effets en faisant sortir la buée qui, par
 l'humidité qu'elle laisse dans le tas, contri-
 bue à détériorer complètement le produit.
 Ce produit consiste à mettre, selon la gros-
 seur et la largeur du tas que l'on fait, un ou
 plusieurs fagots de bois le moins serré et le
 plus écarté possible et à plusieurs places
 dans le tas, et surtout debout.

Cela fait un débouché par où se dégage
 la buée, il en neutralise les mauvais effets
 et ne demande pas beaucoup de temps à
 opérer.

Les glands. — Voici le moment où les
 glands arrivent à maturité. C'est une récolte
 précieuse dont les campagnards ne font pas
 le cas qu'ils devraient en faire. Ceux qui ont
 des porcs prennent le soin de ramasser les
 glands, très-superficiellement ; toutefois,
 ils en laissent perdre la plus grande partie ;
 les autres, c'est le cas de le dire, ne se don-
 nent pas la peine de se baisser pour en
 prendre. Cependant, le gland est un fruit
 qui a bien sa valeur. Il n'est pas apprécié
 seulement par les porcs, mais encore par les
 chevaux et la volaille ; pour les chevaux, un
 sac de glands vaut largement un sac d'a-
 voine ; il donne à ces animaux la force et
 l'énergie. Quant aux volailles, quelques-
 unes comme les canards et les dindons l'a-
 valent entier ; les poules s'en montrent très-
 friandes quand il est coupé ou concassé ;
 c'est pour la basse-cour une nourriture fort
 hygiénique, il a des vertus astringentes qui
 fortifient, en même temps que l'estomac, le
 système digestif, et bien des maladies qui se
 manifestent chez les poules par suite d'un
 épuisement par une ponte continue, seraient
 écartées ou seraient guéries par la consom-
 mation du gland. On ne saurait donc trop
 recommander aux cultivateurs de récolter
 soigneusement le gland. Dans une ferme
 bien tenue, il ne devrait pas s'en perdre un
 seul.

S'il coûtait trente francs le sac, on le re-
 chercherait avec empressement, mais comme
 il ne coûte ni peines ni soins, et que la Pro-
 vidence le fournit gratuitement, et parfois
 avec abondance, on le laisse pourrir dans
 la boue et l'humidité.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la con-
 sommation du 9 septembre au 6 octobre.

N° D'ORDRE	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.			
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.								
BOUCHERS											
	MM.										
1	Biénon	8	1	5	2	6	20	13	55	5	
2	Tessier	2	2	7	2	8	33	21	39	3	
3	Touchet	2	2	2	2	2	9	3	7	2	
4	Bertran (1)	2	2	2	2	2	1	5	1	1	
5	Gohlet	2	2	2	2	2	5	5	11	1	
6	V Renard	2	2	2	2	2	24	16	16	2	
7	Boutin	2	2	2	2	2	11	53	28	64	1
8	Loigie	2	2	2	2	2	13	2	18	1	
9	Prouteau	2	2	2	2	2	4	1	9	12	1
10	Chalot	14	2	13	2	16	37	33	78	3	
11	Pallu	2	2	2	2	2	10	7	33	9	2
12	Groleau	2	2	2	2	2	12	2	19	1	
CHARCUTIERS.											
	MM.										
1	Dutour	2	2	2	2	2	2	4	18	2	
2	Baudouin-R.	2	2	2	2	2	2	8	21	2	
3	Brunet	2	2	2	2	2	2	2	10	2	
4	Vilgrain	2	2	2	2	2	2	2	9	2	
5	Sanson	2	2	2	2	2	2	2	5	10	
6	Sève	2	2	2	2	2	2	2	4	12	
7	Moreau	2	2	2	2	2	2	2	3	18	
8	Cornilleau	2	2	2	2	2	2	2	2	8	
9	Rousse	2	2	2	2	2	2	2	2	8	
10	Cupit	2	2	2	2	2	2	2	2	6	
11	Gohlet	2	2	2	2	2	2	2	2	5	
12	Beziau	2	2	2	2	2	2	2	2	4	

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Faits divers.

Un terrible accident est arrivé dimanche
 à Toulon pendant les régates de cette ville.
 La course des chaloupes à vapeur de l'Etat
 commençait, quand la chaudière de la cha-
 louppe n° 5, de la direction du port, a éclaté.
 Le quartier-maître a été grièvement blessé ;
 un matelot et un chauffeur ont été blessés
 mortellement. Un écrivain de marine, qui
 se trouvait dans la chalouppe, a disparu à la
 mer.

Les frères des écoles chrétiennes de Ma-
 zamet (Tarn) ont présenté trois élèves à l'é-
 cole des Arts-et-Métiers. Tous les trois ont
 été déclarés admissibles avec les numéros
 1, 2, 3, c'est-à-dire avant tous les candidats
 présentés par les autres écoles.

Les succès obtenus par les jeunes gens
 du pensionnat des frères des écoles chré-
 tiennes de Beauvais sont encore plus re-
 marquables. En effet, sur trente candidats
 au brevet d'instituteur, vingt-neuf ont été
 reçus ; cinq élèves sur sept présentés ont
 obtenu le diplôme d'enseignement secon-
 daire spécial.

L'institut agricole a obtenu, de son côté,
 pour sept candidats, un diplôme de profes-
 seur et cinq brevets de capacité.

Pour le volontariat, sur dix-neuf élèves,
 dix-huit ont été déclarés admissibles.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 11 octobre.

Un congrès général des femmes alleman-
 des, qui doit durer plusieurs jours, vient de
 s'ouvrir à Francfort-sur-le-Main. L'autorité
 a fait déclarer qu'à la première allusion poli-
 tique contre le gouvernement elle ordon-
 nerait immédiatement la fermeture de cette
 réunion.

Vienne, 11 octobre.

Les bruits de la concession d'un armis-
 tice par la Turquie prennent consistance ;
 mais la Porte y met plusieurs conditions
 inacceptables ici aussi bien qu'à Saint-
 Pétersbourg et à Berlin.

Vienne, 11 octobre, midi.

Le Tagblatt publie une dépêche particu-
 lière de Constantinople, datée d'hier, onze
 heures du soir, d'après laquelle la Porte,
 avant de signer une suspension d'armes de
 six mois, demande l'occupation d'Alexinatz
 et le renvoi de tous les soldats réguliers de
 l'armée serbe.

Dans les cercles diplomatiques de Vienne,
 on désespère d'obtenir l'assentiment de la
 Serbie à ces deux conditions préalables.

(Agence Maclean.)

Il nous arrive de Constantinople une
 heureuse nouvelle que transmet l'Agence
 Havas :

« Constantinople, 10 octobre, soir.

» Il a été décidé aujourd'hui, dans un
 conseil extraordinaire, d'accorder un armis-
 tice de six mois qui prendrait fin le 31
 mars.

» Cette décision et les décisions dont la
 Porte l'accompagne seront notifiées de-
 main aux puissances au moyen d'une cir-
 culaire.

» La Porte va hâter maintenant l'applica-
 tion des réformés. »

On ne s'attendait guère à voir la Porte
 accorder plus qu'on ne lui demandait ; on
 lui proposait une trêve d'un mois ou de six
 semaines, elle donne un armistice de six
 mois !

Si cette nouvelle se confirme, on ne peut
 douter que la Porte, effrayée de son isole-
 ment, ait cédé à la pression de l'Angleterre
 qui menaçait de lui retirer son appui.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Chronique Financière.

Boursé du 11 octobre 1876.

Les recettes ont acheté 3,600 fr. de 5 0/0 et
 13,840 fr. de 3 0/0. Les dispositions sont meil-
 leurs, on parle d'un armistice de six mois accordé par
 la Turquie sous certaines conditions qui seront l'ob-
 jet d'une circulaire aux six puissances. Les Anglais
 viennent en hausse de 1/8 à la première cote et de
 1/16 à la seconde à 96 7/16. Le 5 0/0 ouvre à
 106.55 pour faire 106.55 au plus haut, 106.35 au
 plus bas et ferme à 106.42. Le 3 0/0 71.80 et 71.70.
 L'Italien se traite de 73.90 à 74.10 ; il clôture à
 74. Les établissements de crédit se cotent à 1,065
 la Banque de Paris, 592 le Crédit Lyonnais, 527 la
 Société générale, La Franco-Italienne est à 510, la
 Hollandaise à 360. En banque, le Turc 12.50,
 12.85, 12.90, 12.60, 12.40 et 12.60, l'Egyptienne
 217 et 215.75, l'Extérieure 13 1/2. La clôture est
 lourde. — ERIAC.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA
 DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 16 octobre 1876.

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie nouvelle en 3 actes, du théâtre du Vaude-
 ville, par MM. Delacour et Hennequin.

DISTRIBUTION : Gatinet, MM. G. Simon. —
 Armand Fauvinard, avocat, Servat. — Tardiveau,
 avocat, Veuillet. — Henri de Bagnolles, Destez.
 — Un commissaire de police, Mignon. — Un secré-
 taire du commissaire, Hamonau. — M^{me} Laiguisier,
 M^{me} Angé. — Césarine, Vauthier. — Angèle,
 Servat. — M^{me} de Bagnolles, G. Leroy. — Fan-
 chette, Amélie. — Thérèse, Ancel. — Sophie,
 Crausse.

Le succès de cette pièce lui a valu 250 repré-
 sentations à Paris.

Le spectacle commencera par :

La Consigne est de rouler, vande-
 ville en 1 acte, de MM. Eugène Granger et Lam-
 bert Thiboust.

DISTRIBUTION : Landremol, MM. Servat. —
 Tavernier, Destez. — Irma, M^{me} Leroy. — Charlotte,
 M^{me} Amélie.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, leigues, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Baunay, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étonnements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 40,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BRSSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les

bons pharmaciens et épiciers. — De Saumur et G. 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — —
7 — 40 — —	1 — 30 — —	9 — 30 — —	11 — 41 — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — —
12 — 30 — —	6 — 20 — —	7 — 39 — —	11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

DE SUITE,

En bloc ou par lots.

UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins ; le tout affermé 1,800 francs.

S'adresser, pour traiter, à MM. MRSNARD et JETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue Royale, n° 1.

GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN

ET REMISE

S'adresser à M. BARRIN-MONICET.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Martin-de-la-Place prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Martin-de-la-Place, le dimanche 22 octobre 1876, à deux heures de l'après-midi, en un seul lot, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 367 mètres courants de terrassements.....	293 f. 60
2° 367 mètres courants d'empièvements.....	1,101 »
3° Entretien pendant le délai de garantie.....	150 »
4° Somme à valoir pour dépenses imprévues.....	55 40
Total.....	1,600 f. »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la 2^e circonscription (rue Saint-Lazare, n° 12), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

PENSION

DES SOUS-OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

On demande de suite UN ENTREPRENEUR pour la pension des sous-officiers de l'École de cavalerie.

Pour les renseignements, s'adresser au commandant en second de l'École, à Saumur.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Écrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

LA MAISON GUSTAVE GIRARD BLANC ET LINGERIE

Rue Saint-Jean, 42,

Demande un jeune garçon de magasin.

M. ANJUBAULT

DENTISTE

Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Pâfens, 8.

AVIS AUX PIANISTES

Pour répondre à de nombreuses demandes, M. LÉPICIER, fabricant de pianos (ancienne maison Gillet), rue des Arènes, 18, à Angers, passera quatre ou six fois par an quelque temps à SAUMUR, pour y accorder, par abonnement ou non, pianos et harmoniums.

Dix médailles obtenues aux Expositions de Paris, Angers, etc., sont une garantie des soins apportés à la fabrication et aux réparations de pianos et orgues faites par cette maison. — Très-grand choix de pianos. — Vente et Location. — Échange de pianos de Pleyel, Erard, Herz, etc., contre tous pianos droits.

M. LÉPICIER, devant arriver sous peu de jours à Saumur, prie les personnes qui désireraient traiter quelque affaire ou faire accorder, de donner leur adresse chez M. GRASSET, libraire et marchand de musique, rue Saint-Jean. (509)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE

PROPAGATEUR DE S^t-JOSEPH

Quinzième année — 1877

Paraissant le 15 de chaque mois, en une livraison de 64 pages in-12, formant à la fin de l'année un fort volume de 800 pages compactes. — Tirage : 25,000 exemplaires. — Prix : 2 fr. 50 par an. — Dix abonnements à la même adresse : 20 francs.

L'APOSTOLAT DES ENFANTS DE MARIE

Paraissant le 25 de chaque mois, en une livraison de 48 pages in-12, avec une belle gravure. — Édition soignée. — Prix : 3 fr. par an. — Dix abonnements à la même adresse : 25 francs. Les abonnés du Propagateur ne paient l'Apostolat que 2 fr. 50 par an, ou 20 fr. les dix abonnements.

S'adresser aux bureaux des journaux, librairie PÉRISSÉ frères, de Paris, 38, rue Saint-Sulpice. (515)

LA

RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Économiques, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales
Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois
PAR LIVRAISON DE SEPT FEUILLES GRANDIN°
11 pages

Tout abonné doit verser un abonnement d'un an au BILLY 12 fr. 50, moyennant 55 fr.

APONNEMENTS :
En an, 24 fr. ; 1^{er} mois, 12 fr. ; 1^{er} trimestre, 6 fr.
Paris, rue de Penbourg-Montmartre, 15

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCZE-ALBESPEYRES ; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de Bⁿ Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du *Codex* ; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature Bⁿ Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempos 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cotté, chez MM. A.-G. BOYE et C^o.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o.
Hévre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises.

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes Pilules purgatives et dépuratives de **Cauviu** sont employées avec succès, meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

Acreté du sang.
Age critique, retour d'âge.
Aigreurs.
Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
Apoplexie, coup de sang.
Asthme.
Bile, maladies bilieuses.
Bourdonnements d'oreilles.
Bronchite, rhume, catarrhe.
Catarrhe pulmonaire, vésical.
Cauchemar.
Clous, furoncles.
Constipations, échauffement d'intestins.
Couches (suite de).
Convalescence difficile.
Crachement de sang.
Dartres, maladies de la peau.
Débilité, faiblesse générale.
Démangeaisons.
Digestions laborieuses.
Echauffement de la poitrine, des intestins.
Engorgements.
Engourdissements.
Épilepsie, haut mal, mal caduc.
Erysipèles (disposition aux).
Étouffements.
Faiblesse.
Fièvres intermittentes.
Flatusités, vents, gaz, coliques ventueuses.
Flueurs blanches.
Foie (maladies chroniques du).
Gale (suite de la).
Gastralgie.
Glaires, affections glaireuses.
Glandes.

Goutte, rhumatisme goutteux.
Gravelle.
Hydropisies.
Hypochondrie, spleen, mélancolie.
Hystérie, vapeurs.
Indigestions (disposition aux).
Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
Insomnie, mauvais sommeil.
Jaunisse, icteré.
Lait répandu, maladies lactées.
Maux de tête, céphalalgie.
Migraine.
Névralgies.
Obstructions internes.
Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
Palpitations.
Paralysies.
Pituites.
Rachitisme, enfants noués.
Règles ou flux mensuel (retards, difficultés des).
Rhumatismes, douleurs, frictions.
Rhumes négligés.
Sciaticque, goutte sciaticque.
Scrofules, écrouelles, humeurs froides.
Sevrage.
Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
Supuration d'oreille.
Tiraillements d'estomac, adhérences.
Ulcères, plaies suppurantes.
Varices ulcérées.
Vers intestinaux.
Vertiges.
Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blamath
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

BENZINE COLLAS

LE
MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Marchands de Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.